

**Le point de l'actualité de la semaine : 047/2023 :**

**Par André Dulou 156<sup>ème</sup> SR, responsable de la revue de presse  
Défense de l'UNION-IHEDN**

---

## **A la une aujourd'hui : Géopolitique de la voiture électrique : un point de vue (IRIS, Serge Michailof)**

Il est paradoxal qu'un homme aussi entouré par une technostructure savante que le président Macron puisse plaider à la fois pour une réindustrialisation de la France et pour un programme d'électrification accéléré de notre parc de véhicules, alors que ce programme, concocté à Bruxelles, peut provoquer un désastre industriel et social. La décision de la Commission européenne d'accélérer le passage à la voiture électrique et d'abandonner la production de voitures à moteur thermique en 2035 a en effet été prise en fonction de l'objectif « zéro émission de carbone à horizon 2050 », objectif politique fort louable, mais qui semble avoir dominé toute autre considération. Il est ici permis de se demander si les conséquences sociales de cette décision ont été prises en compte et si la justification de cette décision a été sérieusement analysée aux plans économique et même environnemental.[1]

Un coût social non pris en compte

Une étude de la Plateforme Filière automobile (PFA) estime ainsi qu'il faut s'attendre en France à des pertes nettes d'emploi de l'ordre de 65.000 à 100.000 postes d'ici 2030, ceci sans tenir compte des destructions additionnelles qu'il faut prévoir pour la période 2030-2035 et lorsque l'interdiction de la fabrication de moteurs thermiques sera effective. Compte tenu des effets indirects et induits, ce sont certainement au moins 200 000 emplois qui sont ainsi mis en risque en France à relativement brève échéance.

Certes la transition vers une économie plus économe en carbone est indispensable. Mais les objectifs de la commission sont trop ambitieux pour permettre aux industries décarbonées de prendre le relais pour compenser les emplois perdus. Dans le contexte français marqué par une désindustrialisation très préoccupante depuis plusieurs décennies[2], il est douteux que la célèbre « destruction créatrice » de Joseph Schumpeter permette d'espérer un bilan emploi positif en France dans le secteur mondialisé qui est aujourd'hui celui de l'automobile. Nous allons donc droit à un désastre social qui aura certainement des conséquences politiques, au moment où les partis extrémistes ont déjà le vent en poupe.

Une justification environnementale incertaine

Un article plein de bon sens de Gaëtan Mangin « *Et si l'écologie c'était plutôt de rouler avec nos vieilles voitures* [3] » récemment publié dans le magazine en ligne *The Conversation* nous rappelle qu'il n'est pas du tout évident que la réduction des émissions carbone liées au passage à la voiture électrique compense les dégâts environnementaux provoqués par la destruction de votre vieille voiture et surtout la construction d'une voiture électrique neuve. Cet article se demande si ce passage à l'électrique ne reflète pas cette société de consommation qui jette les biens durables avant leur fin de vie et qui programme délibérément leur obsolescence.

<https://www.iris-france.org/180258-geopolitique-de-la-voiture-electrique-un-point-de-vue/>

**Les actualités de défense, et de sécurité, avec trois sujets majeurs : études sur la propulsion des sous-marins, mise en place d'une nouvelle génération de CRS, les nouveaux dispositifs anti-chars**  
**Le ministère des armées planche sur une technologie de rupture pour la propulsion des sous-marins (OPEX 360, Laurent Lagneau)**

Pour mener à bien ses missions, un sous-marin nucléaire doit être le plus discret possible. Seulement, malgré les innovations développées au cours de ces dernières décennies, un tel navire n'est pas encore totalement silencieux, à cause du bruit de cavitation produit par son hélice. En fonction de celui-ci, il est possible de déterminer sa signature acoustique... et donc de l'identifier [c'est d'ailleurs le travail des « oreilles d'or » du Centre d'Interprétation et de Reconnaissance Acoustique de la Marine nationale].

Pour éliminer ce bruit de cavitation, il n'y a qu'une solution : se passer d'hélice... Ce que permettrait la magnétohydrodynamique [MHD] qui, pour résumer succinctement, s'intéresse aux écoulements de fluides conducteurs électriques en présence d'un champ magnétique.

« Le principe de base de la propulsion MHD est simple. Il consiste à utiliser des forces électromagnétiques pour propulser des navires par réaction. Ces forces de Laplace sont issues de l'interaction entre un champ magnétique, créé par des bobines supraconductrices et des courants électriques circulant dans l'eau de mer. Ainsi, l'énergie électrique, fournie par des groupes électrogènes embarqués à bord, est directement transformée en énergie mécanique [travail des forces électromagnétiques] », explique Christophe Trophime, dans une thèse sur ce sujet.

Et le chercheur d'ajouter : « Les avantages d'un tel système de propulsion résident dans ce concept qui permet d'éliminer toutes les pièces mécaniques mobiles [hélice, arbre mécanique, etc.] et les inconvénients qui leur sont attachés [cavitation, bruit, étanchéité, etc.].

Durant la Guerre Froide, des travaux portant sur la propulsion MHD pour les navires ont été menés aux États-Unis et en Union soviétique. Les chercheurs américains Stewart Way, Warren A. Rice et O.M. Phillips en démontrèrent la faisabilité, avec des essais réalisés avec un modèle réduit de sous-marin [long de 3 mètres et d'une masse de 400 kg] en Californie. Seulement, leurs recherches n'allèrent pas plus loin, faute de pouvoir fabriquer des bobines pouvant produire des champs magnétiques suffisants pour passer à l'échelle. Cependant, les Soviétiques auraient poursuivi leurs efforts dans cette voie, ce qui donna d'ailleurs à l'écrivain Tom Clancy la trame de son roman « À la poursuite d'Octobre rouge ».

<https://www.opex360.com/2023/11/26/le-ministere-des-armees-planche-sur-une-technologie-de-rupture-pour-la-propulsion-des-sous-marins/>

**Trois CRS « nouvelle génération » opérationnelles cette semaine dont une à Nantes (Lignes de défense, Philippe Chapleau)**

Trois compagnies républicaines de sécurité (CRS) "nouvelle génération", spécialisées dans les situations d'urgence et mobilisables très rapidement, prennent leurs quartiers cette semaine dans le sud, l'ouest et le centre-est de la France.

Marseille a ouvert le ban lundi avec la cérémonie d'installation des 194 membres de la CRS 81, suivie par celles de la CRS 82 à Saint-Herblain, près de Nantes (voir

ci-dessous), jeudi, puis de la CRS 83 à Chassieu, dans la métropole lyonnaise, vendredi. Une quatrième compagnie - la CRS 84 - doit être mise en place à Montauban au printemps 2024.

Toutes s'inspirent de la CRS 8, une unité d'élite installée en juillet 2021 par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, un an environ après des violences à Dijon impliquant des membres de la communauté tchétchène. Etablie à Bièvres, en région parisienne, la CRS 8 est susceptible d'intervenir dans tout le pays. Déployables 24 heures sur 24, les membres de ces CRS seront appelés à soutenir les forces locales lors de violences urbaines, de manifestations qui dégénèrent ou pour la sécurisation de grands événements. Mais elles pourront aussi apporter leur concours aux opérations visant le trafic de drogue.

<https://lignesdedefense.blog.ouest-france.fr/archive/2023/11/24/crs-24268.html>

## **Une troisième voie pour compléter la trame anti-char de l'armée de terre (Home FOB, Nathan Gain)**

L'armée de Terre explore une troisième voie pour compléter une trame de systèmes antichars portables de nouvelle génération jusqu'alors envisagée autour des seuls lance-roquettes AT4 F2 et missile Akeron MP.

Sans tambour ni trompette, l'armée de Terre a entamé les travaux relatifs à la constitution d'une nouvelle capacité dite « anti-char courte portée » (ACCP), nous confirme-t-on du côté de son état-major (EMAT). Il s'agit de répondre à un constat simple : entre un AT4 F2 en cours de livraison mais limité aux blindés légers et un Akeron MP conçu pour percer les meilleures protections, le « grand écart » en termes de performances et de coûts se révèle trop important.

Dans le haut de la trame, les budgets d'acquisition et les exigences en matière de soutien se sont en effet démultipliés par rapport aux systèmes MILAN, Eryx et autres HOT remplacés. S'il constitue la Rolls du segment, l'Akeron MP est également tributaire d'un suivi de potentiel, autrement dit d'un compte à rebours avant déclassement enclenché lors de son déploiement en opération.

Le conflit russo-ukrainien est venu renforcer cet intérêt pour une solution intermédiaire répondant à l'enjeu de cohérence défendu par le chef d'état-major des armées (CEMA), le général Thierry Burkhard. C'est d'ailleurs en utilisant les leçons remontées d'Ukraine que les armées ont décidé de travailler « *à la conception d'un missile abordable et pouvant être acquis en grande quantité, et qui répondent à des besoins opérationnels précis* », indiquait le général de brigade aérienne Cédric Gaudillière, chef de la division « cohérence capacitaire » de l'état-major des armées dès avril en audition parlementaire.

<https://www.forcesoperations.com/une-troisieme-voie-pour-completer-la-trame-antichar-de-larmee-de-terre/>

## **Les relations internationales**

### **Busan : la Chine, la Corée du Sud et le Japon déminent les dossiers régionaux, dans la perspective d'un sommet tripartite (RFI, avec Celio Fioretti)**

C'est une première depuis 2019. Les chefs de la diplomatie coréenne, japonaise et chinoise, Park Jin, Yoko Kamikawa et Wang Yi, se sont rencontrés à Busan, en Corée du Sud ce samedi pour un sommet trilatéral. L'objectif est de relancer les discussions tripartites pour une meilleure coopération entre les trois puissances.

Entre les différends historiques entre le Japon et la Corée lors de la Seconde guerre mondiale et les tensions entre la Chine et les États-Unis, réussir à s'entendre peut être un vrai casse-tête, et c'est tout l'enjeu de ce sommet diplomatique. Si la Corée du Sud a rappelé son souhait de coopérer avec Tokyo, la ministre nipponne Kamikawa a qualifié d' « extrêmement regrettable » la décision, cette semaine, d'un tribunal sud-coréen **demandant au Japon d'indemniser des esclaves sexuelles** lors de l'occupation nipponne de la Corée (entre 1910 et 1945). De quoi freiner la coopération entre les deux pays.

Également au cœur de cette rencontre, la question nord-coréenne avec le **lancement récent d'un satellite par le régime**. Sur ce sujet, le Japon et la Corée s'accordent à travailler ensemble pour assurer la sécurité de la région. Pékin, qui est le principal partenaire commercial de Séoul mais également le principal allié et soutien économique de Pyongyang, a fait savoir son inquiétude vis-à-vis de la situation et a appelé chacun à garder son calme. La Chine « a toujours joué et jouera un rôle constructif » pour apaiser la situation dans la région, a rappelé un communiqué du ministère chinois des Affaires étrangères.

<https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20231126-busan-la-chine-la-cor%C3%A9e-du-sud-et-le-japon-d%C3%A9minent-les-dossiers-r%C3%A9gionaux-dans-la-perspective-d-un-sommet-tripartite>

## **La Economie, Taïwan, superpuissance : l'illusoire détente entre Chine et Etats-Unis (Asialyst, Pierre-Antoine Donnet)**

**Le dernier sommet entre Xi Jinping et Joe Biden a donné le signal d'un apaisement entre Pékin et Washington. Mais celui-ci n'est que temporaire. Si le président chinois a été contraint de temporiser, il n'a pas abandonné ses objectifs de puissance, y compris et surtout la conquête de Taïwan, l'une de ses principales obsessions.**

Tout indique qu'en dépit du sommet du 15 novembre à San Francisco, Taïwan restera le sujet central des tensions entre la Chine et les États-Unis. Au moins jusqu'aux prochaines élections présidentielles américaines en novembre 2024.

Ceci d'autant plus que le candidat favori dans les sondages à la présidentielle de Taïwan le 13 janvier prochain, Lai Ching-te (賴清德), le poulain de la présidente sortante Tsai Ing-wen, a toutes les chances de l'emporter. L'opposition n'a pas réussi à se mettre d'accord pour présenter un candidat commun. Terry Gou (郭台銘), le milliardaire et fondateur du géant taïwanais de l'électronique Foxconn, s'était lancé dans la bataille mais s'en est retiré le vendredi 24 novembre devant l'impossibilité pour lui de réunir autour de sa candidature les partis de l'opposition. Quant à Ko Wen-je (柯文哲), candidat du Taiwan People's Party, il a lui aussi renoncé à former une alliance avec le candidat du Guomindang Hou You-ih (侯友宜). En cause, leurs désaccords persistants sur le mode de répartition des voix.

La voie est donc désormais ouverte pour le candidat du DPP qui semble avoir toutes les chances d'être élu. Il a déjà annoncé qu'en cas de victoire, la vice-présidente serait Hsiao Bi-khim (蕭美琴), la représentante de Taïwan (ambassadrice officieuse) à Washington, avec son anglais parfait et son carnet d'adresses aux États-Unis particulièrement fourni. Éluë en 2016 puis réélue en 2020 sous l'étiquette du DPP, le Parti démocrate-progressiste, la présidente sortante Tsai Ing-wen ne peut se représenter en 2024, la révision constitutionnelle de 2005 ayant gardée la limitation à un maximum de deux mandats présidentiels.

<https://asialyst.com/fr/2023/11/25/economie-illusoire-detente-chine-etats-unis/>

## **Le premier débat au Conseil de sécurité sur l'Intelligence artificielle (Mondafrique, Nicolas Beau)**

Un premier débat a eu lieu au Conseil de sécurité sur les conséquences pour la paix de l'intelligence artificielle, entre « risques existentiels » et immenses promesses. Le Conseil de sécurité s'est penché, pour la première fois de son histoire, sur les conséquences pour la paix et la sécurité internationales de l'intelligence artificielle (IA), grosse selon le Secrétaire général d'un « énorme potentiel de bien et de mal à grande échelle » et dont même les créateurs entrevoient les risques « potentiellement existentiels ». Se disant conscients des enjeux, les membres du Conseil ont très majoritairement souhaité l'adoption au niveau international de principes d'éthique et de comportements responsables dont la portée a en revanche suscité des propositions diverses.

Tout en rappelant qu'il avait déclaré à l'Assemblée générale voici déjà six ans que l'intelligence artificielle aurait un impact considérable sur le développement durable, le monde du travail et le tissu social, M. António Guterres a dit avoir été choqué et impressionné par l'avancée radicale que constitue l'IA générative, dont il a jugé « sans précédent » la vitesse de développement et la portée. À ses yeux, l'IA pourrait donner un coup de fouet au développement mondial, à la lutte contre la crise climatique, à la recherche médicale, aux progrès en matière d'éducation, mais aussi amplifier les préjugés, renforcer les discriminations et permettre de nouveaux niveaux de surveillance autoritaire.

Dans le domaine de la paix et la sécurité internationales, le Secrétaire général a noté que l'IA était déjà utilisée par l'ONU, notamment pour identifier les schémas de violence et surveiller les cessez-le-feu. Mais il a aussi rappelé que des cyberattaques fondées sur l'IA visaient déjà des infrastructures critiques et les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire de l'ONU, causant de grandes souffrances humaines, et a jugé très inquiétants les risques de dysfonctionnement des systèmes d'IA en ce qui concerne les armes nucléaires, la biotechnologie, les neurotechnologies et la robotique. Il a donc invité le Conseil de sécurité à aborder cette technologie avec un « sentiment d'urgence, une vision globale et un esprit d'apprentissage ».

<https://mondafrique.com/decryptage/le-premier-debat-au-conseil-de-securite-sur-lintelligence-artificielle/>

**Sur le plan de l'économie, cet article relatif aux inquiétudes des banques centrales :**

**Les marges de manœuvre des banques centrales : une source d'incertitude pour les économies ( The Conversation, Irinaz Zviadadze)**

Après plus d'un an de hausses, le relèvement des taux directeurs des banques centrales marque une pause. Fin octobre, la Réserve fédérale américaine (Fed) ainsi que la Banque centrale européenne (BCE) ont ainsi décidé de laisser leurs principaux taux à leur niveau de juillet, à savoir respectivement 5,5 % et 4,5 %.

Le relèvement des taux entamé mi-2022 était motivé par la nécessité de contenir l'inflation qui a fait son grand retour après l'épidémie de Covid-19. En prêtant plus cher aux banques commerciales qui se financent auprès des banques centrales, le crédit devient plus cher pour les entreprises et les ménages, ce qui ralentit l'investissement

et la consommation et rééquilibre l'offre et la demande pour peser sur le niveau des prix.

<https://theconversation.com/les-marges-de-manoeuvre-des-banques-centrales-une-source-dincertitude-pour-les-economies-218479>

## **Les conservateurs tchèques bloquent l'adoption de l'euro (Euractiv, Aneta Zachova)**

Le ministère tchèque des Finances, dirigé par le Parti démocratique civique (ODS, Conservateurs et réformistes européens), et la Banque nationale tchèque, estiment que Prague remplira les principaux critères pour adopter l'euro l'année prochaine, mais ne préconisent pas une entrée du pays dans la zone euro, selon un projet de rapport consulté par le quotidien *Hospodářské noviny*, partenaire d'Euractiv République tchèque.

Le ministère des Finances, co-auteur du rapport, est aux mains du Parti démocratique civique, qui se montre plutôt sceptique à l'égard d'une intégration plus poussée de l'UE, ne soutenant pas l'adoption de la monnaie unique européenne par exemple.

Malgré les progrès accomplis, le rapport indique explicitement que le gouvernement ne devrait pas « *fixer de date cible pour l'adhésion à la zone euro* » et « *ne devrait même pas chercher à entrer dans le mécanisme de taux de change européen (MCE II)* ».

Pour rappel, le MCE a été mis en place pour aider à stabiliser les taux de change et à faire de l'Europe une zone de stabilité monétaire avant l'introduction de la monnaie unique.

Le rapport n'a pas encore été rendu public, mais *Hospodářské noviny* a pu en prendre connaissance.

Plusieurs ministres de la coalition des cinq partis au pouvoir (ODS de droite, STAN centriste, KDU-ČSL chrétien-démocrate, TOP 09 centriste, Pirates centre libéral) contestent le projet de résolution dans le cadre de la procédure interministérielle. Le fait que le ministère des Finances dise une chose et en recommande une autre leur pose problème.

<https://www.euractiv.fr/section/economie/news/les-conservateurs-tcheques-bloquent-ladoption-de-leuro/>

## **Relation Courtier-assureur : le rôle du courtier de proximité (Economie matin, Stéphane Ducourant)**

A l'heure du tout digital, le monde de l'assurance se trouve confronté à un défi majeur pour adapter son offre et ses services à l'évolution des habitudes des consommateurs. La digitalisation offre beaucoup d'atouts et les outils mis à disposition par les courtiers grossistes et compagnies d'assurance aux assurés permettent notamment de simplifier les parcours clients. Le courtier de proximité est également confronté de plein fouet au changement de comportement du consommateur et à la digitalisation de la société. Les nouveaux consommateurs, déjà surinformés, ont en effet le réflexe de s'informer en amont de tout(e) achat/souscription (comportement « selfcare ») pour se forger une première idée et ainsi choisir en parfaite connaissance de cause. C'est pourquoi le distributeur se doit d'être présent durant cette phase « selfcare » du client et de lui apporter une expérience conforme à ses nouveaux usages.

Lors de la survenue d'un sinistre, la relation avec le courtier reste primordiale : le client souhaite pouvoir exposer son problème et trouver une personne en face de lui capable de le comprendre, de le rassurer et de manifester son empathie. A titre d'exemple, lors de l'appel à son assureur,

être confronté à une IA proposant un parcours client standardisé et pas toujours adapté peut générer stress, incompréhension, voire insatisfaction.

<https://www.economiematin.fr/assurance-client-relation-courtier-ducourant>

**Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :**

### **Lutte contre les violences faites aux femmes : la gendarmerie signe une nouvelle convention avec les boulangeries Paul (Gendinfo, LTN Floriane Hours)**

Quelques jours en amont de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, instaurée par l'ONU à la date du 25 novembre, et dans la continuité du travail mené depuis de nombreuses années par l'Institution sur le sujet, la gendarmerie nationale a signé, ce mardi 21 novembre 2023, une toute nouvelle convention avec la société Holder, détentrice de la marque Paul. Poursuivre et renforcer son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, voici l'une des grandes priorités de la gendarmerie nationale. À cette fin, une nouvelle convention a été signée ce mardi 21 novembre 2023, dans les Hauts-de-France, entre le général de corps d'armée Olivier Courtet, commandant de la région de gendarmerie, et Maxime Holder, Directeur général du groupe Holder, détenteur de la marque Paul.

Conclu à Lille, dans les locaux de cette grande marque de boulangerie, en présence notamment de la colonelle Dorothee Cloître, référente nationale « VIF » (Violences Intra-Familiales) au sein de la gendarmerie, ce partenariat va permettre de lancer une importante campagne de sensibilisation contre les violences intra-familiales, et ce, dans les 400 enseignes françaises de la marque Paul.

Lancé dès ce 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ce partenariat s'incarnera concrètement par la diffusion de messages de prévention sur les emballages des boulangeries de la marque, ainsi que des moyens d'accès aux « conseils aux victimes » et à l'« aide d'urgence » sur les écrans en magasin (39 19 et application « Ma sécurité »), et, enfin, par le relais sur les réseaux sociaux et digitaux de la marque des différents messages de prévention sur le sujet des violences faites aux femmes mais aussi, et plus largement, sur les violences intra-familiales.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2023/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-la-gendarmerie-signe-une-nouvelle-convention-avec-les-boulangeries-paul>

**Et ces articles de fond et d'actualité**

### **Semi-marathon de Bordeaux : parcours, stationnement ... Tout ce qu'il faut savoir (Sud Ouest)**

Le semi-marathon de Bordeaux va traverser les sites incontournables de la ville, dimanche 3 décembre. Des conséquences sur la circulation et le stationnement sont à prévoir

Le « semi » est de retour. Le dimanche 3 décembre prochain, ce sont 10 000 coureurs qui sont attendus sur le parcours, organisé par la section athlétisme du Stade Bordelais. Tout au long des 21 kilomètres du parcours du semi-marathon de Bordeaux, les coureurs pourront profiter des sites incontournables de la ville comme le pont de pierre, la Grosse Cloche ou encore la Cité du Vin dans le cadre

de cette course « festive » et redimensionnée, imaginée pour 2020 pour remplacer l'ancien marathon, mais longtemps empêchée par la crise sanitaire.

<https://www.sudouest.fr/gironde/bordeaux/semi-marathon-de-bordeaux-parcours-stationnement-tout-ce-qu-il-faut-savoir-17600746.php>

## Les convoitises territoriales (Diploweb, Patrice Gourdin)

Quelle est la part des appétits territoriaux lorsque des acteurs extérieurs interviennent dans la crise ou le conflit ? Les États peuvent conclure des accords et/ou intervenir violemment dans un conflit pour agrandir leur territoire au détriment du pays aidé ou frappé. Cette motivation jalonne toute l'histoire. La liste des vaincus dépouillés de tout ou partie de leur territoire, de même que celle des alliés gagnés ou des neutralités acquises par la promesse d'un agrandissement territorial, se révèlent particulièrement longues. Et l'actualité internationale est particulièrement éloquent.

Les États peuvent conclure des accords et/ou intervenir dans un conflit pour **agrandir** leur territoire au détriment du pays aidé ou frappé. Cette motivation jalonne toute l'histoire. La liste des vaincus dépouillés de tout ou partie de leur territoire, de même que celle des alliés gagnés ou des neutralités acquises par la promesse d'un agrandissement territorial, se révèlent particulièrement longues. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces modifications territoriales résultèrent, pour l'essentiel, soit de traités, soit d'alliances matrimoniales, soit de guerres. Depuis le XIXe siècle le mariage n'est plus un moyen de s'agrandir, et, depuis 1945, la guerre non plus. Les objectifs territoriaux ne figurent pratiquement plus dans les buts de guerre de manière explicite. Ils demeurent soigneusement dissimulés, quitte à se révéler après un éventuel succès. Dans tous les cas, il faut comprendre l'intérêt de ces territoires, ce qui nous ramène à l'étude des enjeux territoriaux, humains et/ou symboliques, mais en changeant le niveau spatial d'analyse, puisque nous dépassons le territoire sur lequel se déroulent la crise ou le conflit. Et n'oublions pas que, transparent ou soigneusement celé, l'appétit territorial n'est pas forcément la seule raison qui pousse à agir.

L'extension du royaume de **France** résulta de l'ensemble des processus susmentionnés, tout comme celui des diverses entités politiques européennes au Moyen-Âge et durant les Temps Modernes. Le comté pyrénéen d'**Aragon** devint un royaume puissant par ses conquêtes militaires (Saragosse, en 1118, la vallée de l'Èbre, en 1147, le royaume de Valence, en 1238), ainsi que par un mariage : celui qui unit, en 1151, la reine Pétronille d'Aragon avec le comte Raymond Bérenger IV de Barcelone. La longue et complexe reconquête de l'Espagne par les chrétiens contre les musulmans (XIe-XVe siècle) connut de multiples rivalités territoriales. Les royaumes d'**Aragon et de Castille** rivalisèrent pour l'accès à la Méditerranée jusqu'à ce que le traité de Cazola (1179) permît un compromis territorial. Ainsi se reconstitua l'unité des États chrétiens de la péninsule ibérique, qui mena à la victoire décisive de Las Navas de Tolosa, en 1212. En 1232, un seul État musulman demeurait : le royaume de Grenade. La querelle entre le Sacerdoce et l'Empire (1154-1250), doublée de la rivalité des ducs de Bavière, puis de Saxe (famille des Welfs) avec les ducs de Souabe (famille des Staufens, ou Waiblingen) pour le **Saint Empire**, suscita de multiples alliances, en partie motivées par les espérances de gains territoriaux, celles du pape n'étant pas les plus modestes. Lors des **Guerres d'Italie** (1494-1559), la France et ses alliés, comme ses adversaires, visaient des objectifs en partie territoriaux. L'implication des souverains de **Suède** dans la Guerre de Trente Ans puis dans tous les conflits qui suivirent en Europe du Nord leur permit d'agrandir



considérablement leurs possessions, même si la paix de Nystad, en 1721, leur fit perdre la prépondérance en mer Baltique. Les conflits qui se déroulèrent dans l'Europe du XVIIIe siècle opposèrent les prétendants à l'hégémonie aux tenants de l'équilibre : les alliances varièrent et certains États en tirèrent parti pour s'agrandir, en particulier la **Prusse** (Silésie, une partie de la Pologne)

<https://www.diploweb.com/27-Les-convoitises-territoriales.html>

## **Volotea gonfle son programme de vols au départ de Bordeaux pour 2024 ( Air et Cosmos)**

La compagnie espagnole prévoit de proposer plus de 920 000 sièges l'année prochaine au départ de l'aéroport de Mérignac, soit une augmentation de 20% par rapport à 2023, avec deux nouvelles liaisons

Volotea poursuit son renforcement de capacités dans l'ensemble des aéroports français qu'elle dessert. Au départ de Bordeaux-Mérignac, la compagnie low cost espagnole proposera l'année prochaine une offre historique de 920 000 sièges, soit une croissance de 20% par rapport à cette année et de plus de 600% par rapport à 2012, l'année de son implantation.

Quatre destinations italiennes au départ de Bordeaux

La compagnie espagnole y proposera un total de 30 destinations vers sept pays (France, Espagne, Italie, Grèce, Allemagne, Croatie et Algérie). Elle ajoutera l'année prochaine deux nouvelles destinations avec Palerme (Sicile), qui sera lancée le 12 avril prochain (21 000 sièges, avec deux fréquences hebdomadaires) et Vérone (Italie), lancée le 13 avril (13 000 sièges, avec deux fréquences hebdomadaires). Ces deux lignes viendront renforcer le réseau italien de Volotea au départ de la plateforme girondine, après les lancements cet hiver des liaisons vers Naples et Rome-Fiumicino.

<https://air-cosmos.com/article/volotea-gonfle-son-programme-de-vols-au-depart-de-bordeaux-pour-2024-67978>

### **Parus au journal officiel**

**LOI organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire (1)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048430497>

**LOI n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 (1)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048430512>

**Décret n° 2023-1069 du 21 novembre 2023 relatif à la carrière des agents et des directeurs de police municipale et des agents et des directeurs de police municipale de Paris**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048449061>

**Décret n° 2023-1074 du 21 novembre 2023 relatif au transfert de la gestion des digues domaniales aux communes et groupements de collectivités territoriales compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048449330>

**Décret n° 2023-1077 du 23 novembre 2023 instituant des pôles spécialisés en matière de violences intrafamiliales au sein des tribunaux judiciaires et des cours d'appel**

**<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048453110>**

**Décret n° 2023-1078 du 23 novembre 2023 relatif à la suspension temporaire du repos hebdomadaire dans les établissements qui connaîtront un surcroît extraordinaire de travail dans le cadre des jeux Olympiques de 2024**

**<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048453180>**

**Décret n° 2023-1083 du 23 novembre 2023 portant création de l'office anti-cybercriminalité**

**<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048458223>**